



 **Projet d'installation solaire**

Projet de parc agrivoltaïque de Decize Le Petit Besne, dans la Nièvre (58)

Initié au printemps 2024, ce projet résulte de la rencontre entre Lightsource bp et un propriétaire-exploitant éleveur bovin. Le projet prend place au lieu-dit Le Petit Besne, à Decize. Sensible aux enjeux climatiques, l'exploitant souhaite protéger ses terres contre les sécheresses futures et offrir un abri au troupeau lors des fortes chaleurs, sans modifier ses pratiques agricoles. La configuration de l'exploitation se prête naturellement à un projet agrivoltaïque conciliant production d'énergie et maintien de l'activité d'élevage bovin.

Le projet agrivoltaïque de Decize Le Petit Besne couvre le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'une centrale solaire d'une capacité évaluée à ce jour à 15,36 MWC, pour une production d'environ 19 777 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 8 897 personnes (source : agence ORE, 2 223kwh/habitant/an).

Les études de faisabilité (technique, environnementale, agricole) ont été conduites sur les quatre saisons et se sont achevées en décembre 2025. Les inventaires ont permis d'identifier les secteurs à forts enjeux écologiques qui seront évités dans le cadre du projet et feront l'objet de mesures ciblées afin de garantir leur préservation.

En phase avec la vision de l'agrivoltaïsme que nous portons, le projet s'inscrit en continuité des pratiques actuelles et prévoit d'équiper les parcelles de l'élevage de vaches allaitantes de structures photovoltaïques mobiles dites « trackers ». Positionnées à 2,50 mètres au-dessus des pâtures, notre solution est conçue sur mesure avec l'exploitant agricole afin de coupler une activité agricole principale et pérenne avec une production d'électricité renouvelable au travers de la mise en place d'un pâturage tournant. Cette pratique agricole vise à densifier ponctuellement le pâturage sur de petits espaces et à optimiser la gestion des pâtures.

Pour garantir une intégration locale réussie et assurer une information transparente, le projet a été présenté en mairie, en amont de toute démarche, le 7 mars 2024. Au terme des échanges, les parcelles de la zone d'étude ont été classées en zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) par la délibération de la commune de Decize en date du 3 avril 2024, laquelle a été validée par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025. Le projet a ensuite été présenté le 26 novembre 2024 aux services de l'État, lors d'une revue de projet permettant de recueillir les préconisations des différents services et s'assurer d'une bonne intégration locale. Enfin, à la suite de la présentation du projet à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, d'une visite de site et de la commission agrivoltaïque restreinte, le projet fait l'objet d'un accompagnement par la Chambre d'agriculture qui réalise le diagnostic transmission et l'étude technico-économique du projet.

Le dépôt de la demande de permis de construire est prévu au cours du quatrième trimestre de 2026. Lors de la phase d'instruction, une enquête publique sera menée courant 2027 par un commissaire-enquêteur nommé par la préfecture.

CHIFFRES CLÉS



19 777 MWh
(mégawatt heures) d'électricité produite chaque année



15,36 MWC
(mégawatts crêtes) de puissance installée



4 043
foyers approvisionnés chaque année



22,66 ha
(hectares) de surface clôturée



4 338
tonnes de CO₂ évitées chaque année (estimation comparée au mix européen)

Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur notre projet de ferme agrivoltaïque ?

Partager votre avis ou émettre des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à l'adresse arnaud.brailon@lightsourcebp.com ou par courrier à :

Lightsource bp, bâtiment Newton Offices, 55 ter avenue René Cassin, 69009 Lyon

Projet d'installation solaire

Projet de Decize Le Petit Besne, dans la Nièvre (58)

Au terme de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux, agricoles, paysagers et techniques inventoriés lors des études de faisabilité, nous envisageons le schéma d'implantation suivant.



Mesure en faveur de la biodiversité

Afin d'éviter les principaux enjeux écologiques du site, des surfaces importantes ont été complètement évitées dans le cadre du projet. Pour préserver les corridors écologiques, la végétation existante sera maintenue et de nouvelles haies constituées d'essences locales seront créées. Elles favoriseront les déplacements de l'avifaune, tout comme les déplacements de la petite faune qui seront garantis grâce à l'installation d'une clôture permettant leur passage (ex. : hérissons, lapins, etc.).



Ensemencement de prairies

À l'issue des travaux, les prairies seront réensemencées avec un mélange de semis adapté à l'ensoleillement et à la température sous les panneaux qui favorisera une pousse plus longue l'hiver et l'été, contribuant au bien-être des animaux en leur fournissant une alimentation de plein air et de qualité.



Poursuite de l'activité d'élevage

Grâce à l'installation de paddocks clôturés et aménagés, le projet agrivoltaïque favorisera la bonne gestion du troupeau en fournissant un abri supplémentaire aux animaux (protection contre la pluie, la grêle, le vent, le soleil grâce à l'ombrage, etc.) et des conditions de travail optimales aux exploitants. L'ensemble du projet est conçu sur mesure avec l'exploitant du site afin d'apporter à l'activité agricole une réponse face aux défis climatiques et un outil au service de la production.

L'espacement entre rangées a été pensé pour s'adapter au passage des engins agricoles et aux pratiques de l'exploitation afin de garantir la vocation première des terrains, à savoir une production agricole principale et significative.



- Trackers photovoltaïques
- Clôture type agricole
- Plantation de haie
- Évitement
- Poste de transformation
- Citerne
- Emprise batteries
- SKID
- Accès PV
- Accès agricole



Intégration paysagère

L'intégration paysagère est au cœur du projet. Des plantations de haies paysagères en multi-strates permettront de limiter l'impact visuel du projet tout en renforçant le caractère bocager du site. Les haies existantes seront préservées et consolidées. Dans ce même objectif, le site sera clôturé à l'aide d'une clôture de type agricole avec poteaux en bois, tout comme nous porterons une attention particulière à l'habillage des postes techniques (peinture/bardage) afin de garantir la bonne intégration du projet au cadre paysager local.

FAQs

Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie ?

L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole. Il existe toutefois une perte de terre minimale (moins de 5%) due aux pieux battus qui soutiennent les panneaux solaires et à la présence d'un poste de transformation et d'un poste de livraison.

À qui incombe l'entretien des installations ?

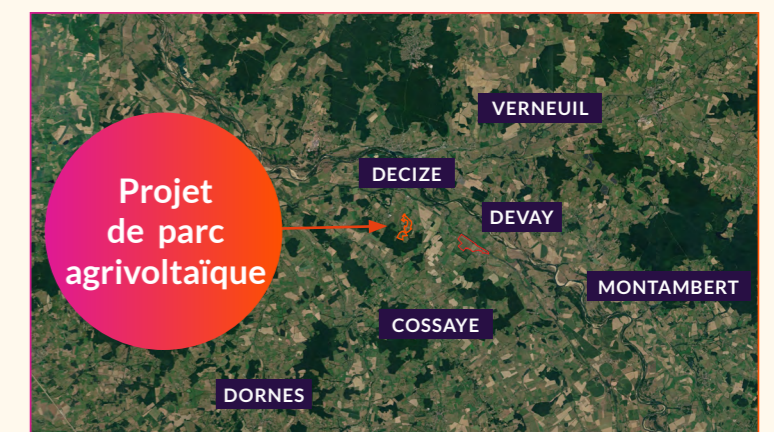
Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations et de l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales que nous ensemencions autour de la ferme. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour nettoyer les panneaux en profondeur. Et entre chaque visite, la pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface.

Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole ?

Des recherches sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres. Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les cultures des aléas climatiques, comme la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global.

Quid du bien-être animal ?

Certaines études, dont celles d'INRAE, indiquent que les panneaux solaires améliorent le confort des animaux, notamment grâce à l'abri ombragé qu'ils leur procurent.





Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les riverains, bureaux d'études et pouvoirs publics tout au long de son développement. C'est pourquoi nous organisons des permanences publiques avec les habitants pour les informer, recueillir leurs recommandations et échanger sur le solaire et nos activités.

Pour vous présenter ce projet agrivoltaïque, nous organisons une permanence publique au bureau de la Communauté de communes, 2 rue du Port de la Jonction à Decize, le **mardi 30 juin, de 15h30 à 19h**.



Le 30 juin 2026

au bureau de la Communauté de communes de Decize
de 15h30 à 19h

En savoir plus

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous par e-mail à arnaud.brailon@lightsourcebp.com ou par courrier postal à l'adresse : **Lightsource bp, bâtiment Newton Offices, 55 ter avenue René Cassin, 69009 Lyon** - nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

E | contact.fr@lightsourcebp.com

W | www.lightsourcebp.com/fr

QUI NOUS SOMMES

Nous sommes Lightsource bp, un leader mondial du développement, de la gestion et de l'exploitation de projets solaires. Depuis plus de 15 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et responsable en déployant des projets solaires d'envergure, notamment dans l'agrivoltaïsme.

